

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 21 Décembre 2023**

VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGET 2023

Information n° INFO_20_FI_22_12_21_FONGIB_CREDITS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date 8 décembre 2023.

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- La délibération n° DELIB_03_FI_22_12_14_FONGIB_CREDITS_M57 du Conseil d'administration autorisant le directeur général à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections et la délibération n° DELIB_05_FI_21_12_14_BP_2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Le Président,

EXPOSE

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation du Conseil d'Administration, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Une telle disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de l'ajuster au plus près des besoins, sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser des opérations strictement techniques sans attendre une décision modificative budgétaire.

Considérant le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2023 à savoir 217 000.00 € ;

Considérant le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023 à savoir 17 742 115.00 € ;

Considérant que la limite de délégation de Monsieur le Directeur Général de l'INSEAMM pour réaliser des virements de crédits correspond pour la section d'investissement à 16 275.00 € et pour la section de fonctionnement à 1 330 658.62 € ;

Considérant la nécessité d'ajuster la ventilation des crédits par compte et par nomenclature fonctionnelle, sans modification l'équilibre général du budget pour tenir compte des niveaux de consommations effectifs ;

Le Directeur Général a autorisé le 1 décembre 2023 les transferts de crédits suivants :

- Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Objet	Fonction	Dépenses
011	60623	Fournitures non stockées - Alimentation	23	49,00 €
011	60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	311	- 373,78 €
011	60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	020	1 000,00 €
011	60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	311	- 11 000,00 €
011	6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	311	- 12,72 €
011	6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	311	- 2 940,00 €
011	6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	256	365,00 €
011	6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	311	1 640,00 €
011	6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	311	3 100,00 €
011	6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	020	500,00 €
011	6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	23	2 539,40 €
011	6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	256	635,00 €
011	6132	Locations immobilières	23	720,00 €
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	020	11 400,00 €
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	020	3 000,00 €
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	311	10 000,00 €
011	6156	Maintenance	020	- 49 400,00 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	23	295,00 €
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	020	1 000,00 €
011	6233	Foires et expositions	23	- 515,46 €
011	6234	Réceptions	23	323,92 €
011	6234	Réceptions	256	100,00 €
011	6236	Catalogues et imprimés et publications	23	- 2 474,40 €
011	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	311	576,50 €
011	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	23	500,00 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	23	6 769,92 €
011	6251	Voyages, déplacements et missions	23	15,46 €
011	627	Services bancaires et assimilés	23	30,00 €
011	627	Services bancaires et assimilés	311	10,00 €
011	6282	Frais de gardiennage	020	30 000,00 €

011	6288	Autres services extérieurs	020	100,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	23	- 8 252,84 €
011	6288	Autres services extérieurs	020	2 400,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	311	- 1 000,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	256	- 1 100,00 €
65	65131	Bourses	23	- 5 820,00 €
65	65188	Autres	23	5 820,00 €
				- €

L'ensemble des opérations sont détaillées dans le rapport joint en annexe de la présente.

Le présent document est transmis à titre d'information.

Fait à Marseille, le 21 décembre 2023.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20231221-211221_20_FONG-AU
Reçu le 21/12/2023

